

CQP Ouvrier qualifié de maintenance en hôtellerie de plein air

RNCP35413 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	230r, 214r
Formacode(s)	21046, 22486, 15417, 42619, 12594
Code(s) ROME	A1203, I1203
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3271 — Hôtellerie de plein air
Date d'enregistrement	17/03/2021
Date d'échéance	17/03/2026

Certificateur(s)

FNHPA FEDER NATION HOTEL PLEIN · SIRET : 31338352300013

Partenaires habilités

8 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 8 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
BATIPRO	51378042900017	Former et organiser l'évaluation
GRETA GRAND LITTORAL	19620062000025	Former et organiser l'évaluation
LPO LYCEE DES METIERS DE LA PLASTURGIE VAL DE GARONNE	19470020900019	Former et organiser l'évaluation
LYCEE POLYVALENT NELSON MANDELA	19860037100043	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE LA BOUCHERE	78646184800016	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE EDUCAT & ORIENT	77973955600016	Former et organiser l'évaluation
POLE ETUDE RECHERCHE FORMATION PLUS	82994414900022	Former et organiser l'évaluation
TRAJECTIO FORMATION	93478023000017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Ouvrier Qualifié de Maintenance en Hôtellerie de Plein-Air assure la maintenance courante des bâtiments, des hébergements, et de leurs équipements. Il entretient les espaces extérieurs communs et réalise des travaux courants

sur les équipements présents dans les espaces de circulation, les espaces verts, les aires de jeu, les espaces aquatiques. Il exerce ces activités en autonomie dans le cadre de son périmètre d'intervention et en respectant les consignes de son responsable, dans un objectif de satisfaction du client. Il réalise ces activités en respectant la réglementation et les démarches de qualité en vigueur dans l'entreprise d'hôtellerie de plein-air et contribue aux démarches de développement durable.

ACTIVITÉS VISÉES

L'Ouvrier qualifié de maintenance en hôtellerie de plein air réalise les activités suivantes :

- Maintenance des bâtiments, des hébergements et de leurs équipements
- Réalisation de l'hivernage et du déshivernage des bâtiments, des hébergements et des espaces aquatiques, et de leurs équipements
- Entretien des espaces verts et extérieurs
- Réalisation de travaux et d'installations courants en espaces verts et extérieurs
- Gestion des déchets
- Entretien des espaces aquatiques Entretien et réparation courants des appareils, outils et matériels utilisés

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Bloc de compétences n°1 : Organiser ses activités d'ouvrier qualifié de maintenance en hôtellerie de plein air
- Bloc de compétences n°2 : Réaliser la maintenance des bâtiments, des hébergements et de leurs équipements en hôtellerie de plein air
- Bloc de compétences n°3 : Entretenir les espaces verts et extérieurs et gérer les déchets en hôtellerie de plein air
- Bloc de compétences n°4 : Entretenir les espaces aquatiques en hôtellerie de plein air

Blocs de compétences

RNCP35413BC01 — Organiser ses activités d'ouvrier qualifié de maintenance en hôtellerie de plein air

LISTE DE COMPÉTENCES

Organisation des activités d'ouvrier qualifié de maintenance en hôtellerie de plein air

Identifier et caractériser les futures interventions pour organiser ses actions ou en référer à son responsable, en respectant le périmètre d'intervention du poste et le périmètre d'habilitation individuel.

Organiser sa journée en fonction du planning établi, des demandes ponctuelles ou des consignes données par son responsable, en mobilisant les moyens nécessaires et en enregistrant les interventions dans les outils de suivi adéquats pour optimiser l'activité de maintenance.

Transmettre à son responsable, à l'équipe ou au client des informations relatives aux interventions en cours ou à réaliser (type de demande, délai de traitement, demande hors du périmètre d'intervention...) pour assurer la continuité et la qualité du service.

Participer sur demande du responsable à la gestion des stocks, aux achats courants et au suivi des fournisseurs ou prestataires pour assurer la continuité de l'activité de maintenance.

Contribution aux démarches de qualité et de développement durable en vigueur au sein des entreprises de l'hôtellerie de plein air

Contribuer à travers ses activités de maintenance et d'entretien à l'application des démarches de qualité et de développement durable en vigueur dans les entreprises d'hôtellerie de plein air, pour garantir la qualité de service et la satisfaction client.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis professionnels en entreprise (Observation au poste de travail ou mise en situation) (20 % note finale) ; Épreuve écrite technique (30 % note finale) ;

Épreuve orale de questions/réponses à partir d'une étude de cas présentée devant jury (50 % note finale)

RNCP35413BC02 — Réaliser la maintenance des bâtiments, des hébergements et de leurs équipements en hôtellerie de plein air

LISTE DE COMPÉTENCES

Application des règles de sécurité, de santé et d'hygiène lors de la réalisation de la maintenance des bâtiments, des hébergements et des équipements

Intégrer dans les activités de maintenance les règles de sécurité, de santé et d'hygiène adéquates pour garantir leur bonne réalisation et l'intégrité des personnels, prestataires et clients, en se conformant aux règles en vigueur dans les

entreprises du secteur et en respectant son périmètre d'intervention individuel.

Entretien des appareils, outils et matériels utilisés pour réaliser la maintenance

Réaliser l'entretien et les dépannages courants sur les appareils et sur les équipements électriques dans le respect des normes en vigueur, pour les maintenir en bon état de fonctionnement.

Maintenance des bâtiments, des hébergements et de leurs équipements

Réaliser l'entretien et les dépannages courants des équipements de plomberie pour les maintenir en bon état de fonctionnement, dans le respect des normes en vigueur.

Réaliser l'entretien courant des peintures pour maintenir la propreté et la fraîcheur des hébergements et des équipements, dans le respect des normes en vigueur.

Réaliser l'installation et les réparations courantes des menuiseries et des autres équipements présents dans les bâtiments pour assurer leur fonctionnement et le confort des usagers.

Vérifier régulièrement le bon fonctionnement des outils de domotique et des réseaux de télécommunication, effectuer des dépannages de premier niveau ou prévoir l'intervention d'un prestataire.

Réaliser de petits travaux de maçonnerie en respectant les normes en vigueur, pour maintenir le bon état des infrastructures ou des équipements.

Réalisation de l'hivernage et du deshivernage des bâtiments, des hébergements, et de leurs équipements

Réaliser les différentes activités d'hivernage et de deshivernage des bâtiments, des hébergements et de leurs équipements, pour garantir leur maintien en bon état et leur opérationnalité en saison, en respectant les règles des entreprises du secteur et le périmètre d'intervention individuel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis professionnels en entreprise

(Observation au poste de travail ou mise en situation) (20 % note finale) ;

Épreuve écrite technique (30 % note finale) ;

Épreuve orale à partir d'une étude de cas présentée devant jury et questions-réponses (50 % note finale)

RNCP35413BC03 — BC3 Entretenir les espaces verts et extérieurs et gérer les déchets en hôtellerie de plein air

LISTE DE COMPÉTENCES

Application des règles de sécurité, de santé et d'hygiène lors de l'entretien des espaces et lors de la gestion des déchets

Intégrer dans l'entretien des espaces et dans la gestion des déchets les règles de sécurité, de santé et d'hygiène adéquates pour garantir leur bonne réalisation et l'intégrité des personnels, prestataires et clients, en se conformant aux règles en vigueur dans les entreprises du secteur et en respectant son périmètre d'intervention individuel.

Maintenance des appareils, outils et matériels utilisés pour l'entretien des espaces et la gestion des déchets

Réaliser la maintenance courante des appareils, outils et matériels utilisés pour l'entretien des espaces et la gestion des déchets, pour assurer leur bon fonctionnement, en se conformant aux règles de sécurité en vigueur dans les entreprises du secteur et au périmètre d'intervention individuel.

Entretien des espaces verts et extérieurs et travaux courants

Réaliser l'entretien des espaces verts et extérieurs en organisant son activité selon les saisons et le plan d'aménagement à l'aide des produits et techniques adaptés pour maintenir les façons culturelles et l'état des espaces.

Réaliser des travaux courants d'aménagements paysagers et contribuer à l'installation d'équipements, en relation avec son responsable ou un prestataire d'une entreprise spécialisée, pour agrémenter les espaces extérieurs.

Contrôler quotidiennement l'état des équipements des aires de jeu et effectuer une maintenance de premier niveau en conformité avec les normes du constructeur et avec la réglementation en vigueur pour maintenir leur bon fonctionnement.

Gestion et valorisation des déchets

Gérer les déchets et leurs équipements (ramassage, tri, stockage, évacuation, entretien des contenants...) pour maintenir la propreté du site.

Valoriser les déchets organiques (verts, ...) en appliquant les techniques en vigueur dans les entreprises du secteur pour contribuer aux actions de développement durable de l'entreprise.

Contribuer à l'entretien du système d'assainissement et de ses équipements (pompe de relevage, stations d'épuration...) en vérifiant leur bon état de fonctionnement et en effectuant leur maintenance (nettoyage, débouchage, démontage...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis professionnels en entreprise (Observation au poste de travail ou mise en situation) (20 % note

finale)

Épreuve écrite technique (30 % note finale)

Épreuve orale à partir d'une étude de cas présentée devant jury et questions-réponses (50 % note finale)

RNCP35413BC04 — Entretenir les espaces aquatiques en hôtellerie de plein air

LISTE DE COMPÉTENCES

Application des règles de sécurité, de santé et d'hygiène lors de l'entretien des espaces aquatiques en hôtellerie de plein air

Intégrer dans l'entretien des espaces aquatiques les règles de sécurité, de santé et d'hygiène adéquates pour garantir sa bonne réalisation et l'intégrité des personnels, prestataires et clients, en se conformant aux règles en vigueur dans les entreprises du secteur et en respectant son périmètre d'intervention individuel.

Réalisation de la maintenance des espaces aquatiques en hôtellerie de plein air

Contrôler quotidiennement et inténir en bon état les équipements de sécurité et les affichages règlementaires des espaces aquatiques pour assurer la sécurité des usagers.

Vérifier et maintenir quotidiennement la qualité de l'eau et sa conformité aux normes en vigueur, en procédant aux analyses et aux traitements adéquats et en reportant les mesures dans le carnet sanitaire.

Réaliser l'entretien et la maintenance réguliers des bassins et de leurs systèmes (pompes, filtres, systèmes électrique et/ou électronique) pour garantir leur bon fonctionnement et l'agrément des usagers.

Contribuer à l'arrêt et à la remise en service des espaces aquatiques et de leurs équipements en réalisant les activités adéquates (nettoyage, protection, vidange des bassins, remise en eau) pour assurer leur fonctionnement à l'ouverture et à la fermeture du camping.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis professionnels en entreprise

(Observation au poste de travail ou mise en situation) (20 % note finale) ;

Épreuve écrite technique (30 % note finale) ;

Épreuve orale à partir d'une étude de cas présentée devant jury et questions-réponses (50 % note finale)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La Convention Collective Nationale des entreprises de l'Hôtellerie de Plein-Air n°3271, IDCC n° 1631 couvre les secteurs d'activité suivants :

5520Z : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée

5530Z : Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

6820B : Location de terrains et d'autres biens immobiliers

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technique et maintenance : Ouvrier qualifié de maintenance en hôtellerie de plein air ; Agent de maintenance en hôtellerie de plein air.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'ouvrier qualifié de maintenance en hôtellerie de plein-air n'est pas réglementé.

Selon les fonctions et les spécialités de l'emploi occupé en entreprise, différentes habilitations, certificats ou exigences pourront être demandées par l'employeur.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 623 €

Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée) G0A43 — Ouvriers polyvalents d'entretien du bâtiment · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	37 260
Jugés difficiles à recruter	40 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels G0A43 — Ouvriers polyvalents d'entretien du bâtiment

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La maîtrise du socle de compétences tel que défini par le décret n° 2015-172 du 13 février 2015 (« l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour une personne de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle »), est recommandée en amont de l'entrée dans le parcours de formation professionnelle visant l'obtention de la certification. Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle de un an minimum pour entrer dans une démarche de validation par la voie de la VAE.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Quatre membres de la CPNEFP de l'hôtellerie de plein air extérieurs au dispositif d'évaluation du candidat (50 % de représentants des organisations syndicales et 50 % de représentants des organisations patronales), dont au moins un professionnel qualifié.

Base légale

Date de décision	17/03/2021
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/03/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	26	0	96 %	96 %
2018	52	0	93 %	30 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP23025

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42062

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://tinyurl.com/dzfb47zw>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35413/>